

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES
SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le sept octobre à 19H30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUTHOIT, Maire.

PRÉSENTS : Alain DUTHOIT, Philippe ALLAERT, Sandra AUDRAN, Christelle DESCAMPS, Valérie DUBOIS, Emilie DUHAMEL, Sophie FENOT, Catherine GERARD, Thierry HERMAN, Bruno LACAVA, Damien LEZAIRE, Franck SARRE, Michel VERHAEGHE, Doriane WYTS.

EXCUSÉS : Laurent DESQUIENS donne pouvoir à Christelle DESCAMPS
Véronique CATTEAU donne pouvoir à Doriane WYTS
Cédric DELEHAYE donne pouvoir Franck SARRE
Laurence OLIVIER à Sophie FENOT

ABSENT : Yannick DUBOIS

NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL : 19 membres en exercice

DATE DE CONVOCATION : 27 septembre 2019

DATE AFFICHAGE : 27 septembre 2019

SECRÉTAIRE : Valérie DUBOIS est désignée secrétaire de séance

M. le Maire souhaite, avant d'entamer l'ordre du jour, faire un point sur les fêtes qui se sont déroulées durant les trois derniers mois : la fête de l'école et le 14 juillet ont rencontré un réel succès avec une météo très favorable. La braderie a accueilli de nombreux bradeux malgré une météo plus mitigée. Les seniors étaient quant à eux nombreux et ravis ce dimanche 6 octobre pour apprécier le repas annuel accompagné d'un nouveau groupe musical.

Il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant une convention à passer avec le Département pour le balayage des bandes cyclables en agglomération. Le conseil municipal accepte cet ajout.

1 – APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

2 – ACTUALISATION DU TARIF LYS RESTAURATION

M. le Maire explique que depuis plusieurs années le prix du repas normal réglé à la société LYS RESTAURATION était maintenu à 2.31 € HT et le prix du repas BIO à 3,13 € HT. Depuis la rentrée de septembre 2019, la société de restauration a modifié son fonctionnement concernant le repas BIO en scindant l'entrée, le plat et le dessert BIO sur 8 jours de fonctionnement.

Elle propose de ce fait de lisser le prix du repas BIO dans le coût du repas.

M. le Maire précise également qu'au vu des bons rapports entretenus avec le prestataire, ce dernier n'a pas appliqué l'augmentation de 1,13 % et propose un tarif unique de 2,41 € HT soit 2,54 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'actualisation des prestations avec la société LYS RESTAURATION pour un prix de 2,41 € HT par repas soit 2,54 € TTC.

3 – REVISION DU PRIX DU REPAS DE CANTINE

Suite à cette actualisation du prix réglé à la société, M. le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite de la même façon augmenter le prix facturé aux parents. M. le Maire propose de maintenir le prix du repas à 2,90 € pour les bourghellois et 3 € pour les extérieurs et de ne plus appliquer le tarif du repas BIO. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le prix du repas à 2,90 € pour les bourghellois et 3 € pour les extérieurs sans appliquer l'augmentation du repas BIO.

4 – NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN-SIAN

M. le Maire présente au conseil municipal les nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN à savoir :

- Adhésion au SIDEN-SIAN du syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de Chivy-les-Etouvelles, Etouvelles et Laval-en-Laonnois (Aisne) avec transfert de la compétence Eau Potable
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de Boussières-en Cambrésis avec transfert de la compétence Eau Potable et Défense Extérieure Contre l'Incendie
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de Ponville-en-Artois avec transfert de compétence de l'Eau Potable
- Adhésion au SIDEN-SIAN des communes d'Etaves-et-Bocquiaux et de Croix-Fonsomme avec transfert de compétence Eau Potable
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de Beaurain avec transfert des compétences Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces évolutions.

5 – INDEMNITÉS DE CONSEIL 2019 DU TRÉSORIER PUBLIC

M. le Maire rappelle que le trésorier fournit aux collectivités des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable. Ces prestations donnent lieu, en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, au versement par la collectivité d'une indemnité de conseil basée sur la moyenne des montants des dépenses de fonctionnement effectuées sur les trois dernières années.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer l'indemnité de conseil au comptable public sur le montant proposé de 421,23 € brut.

6 – MISE A JOUR DES STATUTS DE LA CCPC

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de voter la modification des statuts de la Communauté de Communes PEVELE-CAREMBAULT. Il précise que les modifications statutaires répondent à une demande des services préfectoraux de reformuler l'intitulé de certaines compétences et à la prise de nouvelles compétences.

M. le Maire donne donc lecture des nouveaux statuts en précisant les changements opérés sur chaque article :

- certaines compétences optionnelles sont devenues obligatoires comme la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), la création, l'aménagement et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage, la collecte et le traitement des déchets ménagers.
- la compétence « Eclairage Public » est devenue une compétence supplémentaire.

Après la présentation des nouveaux statuts de la CCPC, le conseil municipal, à l'unanimité, les adopte. M. Michel VERHAEGHE précise qu'il adopte les statuts mais émet une réserve sur la compétence « accueil des gens du voyage ». M. le Maire précise que c'est une compétence devenue obligatoire.

7 – DOSSIER POUR L'ALIGNEMENT COMMUNE/PROPRIETE DEWINTRE

M. le Maire explique qu'il essaie depuis quelques temps de régler les problématiques d'alignement domaine privé/domaine public entre les propriétés de Mme DEWINTRE et la commune, pour la rue Jean Jaurès, et avec le Conseil Départemental, pour la rue Georges Clemenceau (RD93).

Comme il était convenu avec la propriétaire, il a fait établir, par un géomètre expert, des plans précisant ces limites d'alignement pour ensuite faire réaliser, par un notaire, les ventes des surfaces rétrocédées au Département et à la commune.

Il apparaît que le plan établi pour la rue J. Jaurès fait ressortir une surface de 9 m² appartenant au domaine public de la commune, actuellement construite par le propriétaire. Suite à la

communication de ces plans à M. et Mme DEWINTRE afin de recueillir leurs remarques ou accord, ceux-ci contestent la démarche par l'intermédiaire de leur avocat.

Devant cette situation de blocage, M. le Maire propose au conseil municipal de solliciter à nouveau un avocat pour tenter de faire aboutir ce nouveau dossier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans l'affaire qui l'oppose à M. et Mme DEWINTRE.

8 – POINT DE SITUATION SUR LA CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE

M. le Maire présente l'avancement du dossier de construction du restaurant scolaire. Il explique les difficultés rencontrées et les solutions apportées. Il précise que ces travaux avancent conformément au planning, malgré quelques retards sur les travaux de couverture dus aux intempéries.

Aujourd'hui ce bâtiment est mis hors d'eau, les entreprises travaillent maintenant sur les aménagements intérieurs.

L'échéance de fin de travaux reste fixée vers la fin décembre 2019 pour une ouverture à la rentrée des vacances de Noël.

9 – AVENANT A LA CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE : LOT CHARPENTE

M. le Maire explique qu'il a reçu un avenant pour la construction de la restauration scolaire. Étant donné le classement du bâtiment en ERP de 4^{ème} catégorie avec un effectif total déclaré de 142 personnes, il est nécessaire d'ajouter la mise en peinture des tirants et ferrures de charpente métalliques destinés à rester apparents par l'application de peinture intumescente coloris blanc au niveau de la charpente de la salle de restauration pour la stabilité au feu.

Cet avenant s'élève à 1998,76 € HT, ce qui porte le marché « charpente » à 52 516,40 € HT, soit 63 019,68 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cet avenant aux conditions énumérées ci-dessus.

10 – MISE EN ŒUVRE EXPERIMENTALE DES NOUVEAUX SENS DE CIRCULATION ET DES AMENAGEMENTS DES DEUX QUARTIERS

M. le Maire donne la parole à Sophie FENOT qui revient sur la mise en œuvre expérimentale des nouveaux sens de circulation. Un document d'explications sera distribué cette semaine pour informer l'ensemble des habitants. Des panneaux ont été installés depuis quelques jours aux abords des rues concernées, afin de familiariser d'ores et déjà les riverains aux modifications prévues fin octobre.

11 – CONVENTION DÉPARTEMENT

M. le Maire informe le conseil municipal que le Département a décidé de mettre en œuvre une nouvelle politique volontariste en matière de balayage des bandes cyclables en agglomération. Une convention doit être signée avec le Département pour que ce dernier reprenne à son compte ces prestations de balayage en agglomération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention d'entretien du domaine public départemental relative au balayage des bandes cyclables des routes départementales en agglomération.

12 - INFOS DIVERSES

• Reconnaissance catastrophes naturelles

M. le Maire présente au conseil municipal le refus de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour l'année 2018. Il souhaite malgré tout expliquer les raisons de ce refus. La

méthodologie retenue pour reconnaître ou non une commune en état de catastrophe naturelle est établie sur des critères techniques fondés sur des études approfondies réalisées par les services d'expertise de l'administration : METEO-FRANCE et du BRGM (Bureau de Recherches Géologique et Minière).

Les critères retenus sont d'une part un facteur de prédisposition, à savoir la présence sur le territoire communal de sols sensibles à l'aléa mouvement de terrain différentiels et d'autre part un facteur déclenchant, à savoir une sécheresse anormale. Ces critères sont cumulatifs et sont mis en œuvre de manière combinée. La commune répond au premier critère mais ne peut être retenue sur le second critère météorologique. Cette situation est identique pour toutes les communes du secteur et de la CCPC.

Il précise que des actions sont menées par notre députée depuis quelques temps et avec la CCPC qui s'est également engagée à s'associer aux communes pour tenter de faire évoluer favorablement ce dossier.

- **Salle du Cybercentre**

M. le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de l'Harmonie pour disposer d'une pièce supplémentaire, l'ancienne salle du Cybercentre sera mise à disposition de l'association pour l'ensemble des cours de musique.

- **Conseil des Jeunes**

Sophie FENOT présente le projet du conseil des jeunes, qui a travaillé avec Nord Nature Chico Mendes pour réaliser des panneaux d'information sur les trois milieux (Haie, Prairie, Mare) qui seront disposés de manière permanente sur le site de Chico Mendès.

Elle rappelle pour donner quelques dates à venir :

- 16 novembre : balade avec les nouveaux habitants et remise des prix du concours des maisons fleuries
- 24 novembre : nettoyage du village

Concernant le fonctionnement du concours des maisons fleuries qui avait été modifié pour permettre un plus grand choix de maisons, il s'est avéré difficile de faire des passages sur l'ensemble de la commune. Une proposition d'offrir un prix par quartier ou par rue est soumis au conseil municipal pour réflexion.

Christelle DESCAMPS rappelle les évènements à venir et sollicite la participation de ses collègues.

Colis des Aînés : distribution le 15 décembre 2019

Rencontres culturelles : concert à l'église le 20 octobre 2019

Info-travaux : M. le Maire précise que le local des jardiniers bénévoles est en cours d'achèvement au stade, il tient à remercier Michel VERHAEGHE pour son aide et ses conseils sur ce projet.

Quant aux toilettes à l'ancienne école, il reste également quelques points de finition pour qu'ils soient complètement opérationnels.

La séance est levée à 23h00

La secrétaire de séance

Valérie DUBOIS

Le Maire,

Alain DUTHOIT